

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 135-11

Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 135 afin d'y inclure les grilles des usages et normes H-332, H-333 et H-334.

OBJET : Le présent règlement vise à modifier le règlement numéro 135 relatif au lotissement afin d'y inclure les nouvelles grilles des usages et normes H-332, H-333 et H-334.

ARTICLE 1 :

Le règlement de lotissement numéro 135 est modifier afin d'y inclure les nouvelles grilles des usages et normes H-332, H-333 et H-334.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Préparé par Eric Massie, urbaniste